

3^e Division.

Paris, le 26 Frivril an 11 de la République Française.

Recu le 16 Melli-Jas approuvé le 17 Du même mois

Bureau
D. B. Arts

Réponse à
Lettre D

Enregistrement
à l'arrivée N. 788
au Départ N. 75

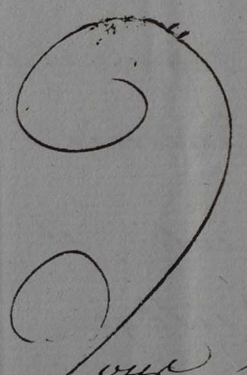
Le Ministre de l'Intérieur,

au Directeur de l'École Française des

Il sera enjoint aux Beaux-Arts, à Rome.

Commissionnaires de
Rome à Rome
ici au 1^{er} Juin.
au 1^{er}, sous peine
d'être remplacés.

[Handwritten signature]



Vous m'exposez, Citoyen, qu'il résultera
beaucoup d'inconvénients du projet qu'on
forme plusieurs des Commissionnaires mariés
de l'École Française, d'emmener avec eux
leurs femmes à Rome, et vous
desirez que par un Règlement qui leur

oteroit une faculté aussi abusive, l'Obstacle
à ce inconvénient.

Vous ajoutez que, par un abus plus
grand encore plusieurs des pensionnaires
qui ont déjà touché du Gouvernement, les
sommes nécessaires à leur voyage, ne se
trouvent point à leur destination.

Il seroit difficile qu'après une révolution
qui pendant si longtemps a empêché les
pensionnaires d'aller remplir leurs
places à l'École de Rowe, quelques uns
d'entre eux ne fussent pas mariés, et
ne se trouvaient par conséquent dans
le cas d'emmener leurs femmes; leur
oter cette faculté dans les circonstances,
seroit une mesure trop rigoureuse, il
suffit que ces femmes n'habitent pas
le palais de l'École, et aucun Écuyer ne
soit tenu à ce privilège. Le grand incon-
-venient que vous trouvez à l'établissement
de ces ménages, c'est que la pension
ne suffit qu'à peine aux besoins d'un couple,
les Écuyers mariés sont obligés d'entre-
-prendre des travaux fructueux; ce

oteroit une faculté aussi abusive, l'obviaste
à ce inconvénient.

Vous ajoutez que, par un abus plus
grand encore plusieurs des pensionnaires
qui ont déjà touché du Gouvernement, les
sommes nécessaires à leur voyage, ne se
trouvent point à leur destination.

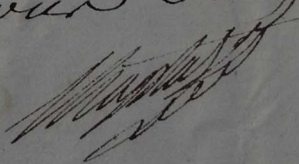
Il seroit difficile qu'après une résolution
qui pendant si longtemps a empêché les
pensionnaires d'aller remplir leurs
places à l'École de Roue, quelques uns
d'entre eux ne fussent par mariés, et
ne se trouvaient par conséquent dans
le cas d'emmener leurs femmes; leur
ôter cette faculté dans les circonstances
seroit une mesure trop rigoureuse, il
suffit que ces femmes n'habitent pas
le palais de l'École, et aucun Étève ne
soit admis à ce privilège. Le grand inconvé-
nient que vous trouvez à l'établissement
de ces ménages, c'est que la pension
ne suffit qu'à peine aux besoins d'un seul,
les Étèves mariés sont obligés d'entre-
prendre des travaux fructueux; ce

qui se empêche de se livrer à leur
 Etude ^{mais} le nombre de ces Etiers ^{les mariés} n'est pas
 pas considérable, l'insouciance dont
 vous parlez ne peut pas être bien
 grand.

quand les pensionnaires partiront
 pour Rome aussitôt après avoir obtenu
 le prix, on n'aura pas à craindre
 qu'ils soient mariés.

quant à ceux qui ont déjà reçu les
 sommes nécessaires à leur voyage, rien
 ne peut les dispenser de se rendre à
 Rome, et je viens de charger le Surintendant
 des Ecoles de peinture, Sculpture, Architecture,
 de leur notifier que s'ils n'y sont pas
 arrivés au 1^{er} Vendém^{re} de l'an 17, ils
 seront déchargés de leurs droits et
 remboursés par leurs successeurs.
 Vous voudriez bien me désigner les
 Etiers qui n'auraient pas obéi à cet ordre.

Je vous salue.



270618

A. Lettres -

23
24
24
72

B. Arts. Au Directeur
de l'École française des
Beaux-arts.
à Rome

M. de la Harpe

